

CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT

Société Anonyme

Au capital de 5.312.836 Euros

Siège social : 66 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-Sur-Seine

RCS Nanterre 381 844 471

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010

1) Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions et décision de mise en œuvre :

Autorisation du programme : Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010

Décision de mise en œuvre : Conseil d'administration du 28 juin 2010

2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement avec une répartition par objectif:

Contrat de liquidité :

Au 31 mai 2010, la Société détient :

1.826.376 actions propres sur la ligne ISIN N° FR0004161677 ;

107 actions propres sur la ligne ISIN N° FR0010828137 ;

Soit 0,34% du capital.

3) Objectifs du programme de rachat :

Les achats seront réalisés pour :

- Animer le marché secondaire ou la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- La remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- L'achat de toute action à la suite du regroupement des actions de la Société, afin de faciliter les opérations de regroupement et la gestion des actions formant rompus;
- L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

4) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de cette autorisation sera égal à 60 euros sur la ligne ISIN N° FR0010828137 et ce prix maximum n'est applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de l'Assemblée ayant autorisé ce nouveau programme et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente Assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de l'Assemblée ayant autorisé ce nouveau programme.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 15 390 600 euros.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 mai 2010, 1 826 376 d'actions propres sur l'ancienne ligne ISIN N° FR0004161677 et 107 actions sur la nouvelle ligne ISIN N° FR0010828137 soit 0,34% du capital, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 256.344 actions issues du regroupement (environ 9,65 % du capital).

5) Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010, soit jusqu'au 25 décembre 2011.

Pascal Duhamel
28 juin 2010